

Département des Hautes-Alpes
Commune de SIGOYER

**Procès-verbal de séance du conseil municipal
Jeudi 26 octobre 2017**

Convocation du 19 octobre 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 26 octobre à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, AMOURIQ Jérôme, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, GREGOIRE Thierry, PARA-AUBERT Monique, SIEGEL Bernard, TOURRES Guy sauf

Absents excusés : 0

Absents excusés représentés : Mme BOLGER Michelle représentée par Mme PARA-AUBERT Monique

Secrétaire de séance : **FERNANDEZ Vincent**

Présents : 12 *Votants* : 13

Ordre du jour :

- **Remplacement du premier adjoint, démissionnaire**
- **Inspection trentenaire du téléski des Guérins, demande de subvention**
- **Assurances statutaires, adhésion au contrat groupe du Centre de gestion**
- **Assurances multirisques, choix d'un prestataire**
- **Questions diverses**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2017, est validé sans modification à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du discours rédigé par M. Michel MEUNIER.

- Remplacement du premier adjoint, démissionnaire

M. le Maire rappelle que M. Michel MEUNIER a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal en date du 25 septembre 2017 et que cette démission a été acceptée par le Préfet en date du 06 octobre 2017. De ce fait, il convient d'élire un nouvel adjoint qui remplacera M. Michel MEUNIER.

M. le Maire explique que pour procéder à l'élection du nouveau maire, le conseil municipal doit être au complet. A ce jour, le conseil ne l'étant pas, cela impliquerait l'organisation de nouvelles élections pour élire les deux conseillers manquants.

M. le Maire préfère, pour l'instant, continuer son mandat plutôt que d'avoir recours à des élections partielles. Au vu des nombreux projets et dossiers à traiter en urgence, il propose de nommer un 4^{ème} adjoint, ce qui permettrait de partager plus facilement les tâches administratives et techniques.

Le Maire souhaite procéder à l'élection du 1^{er} adjoint. MM. Denis DUGELAY et Bernard SIEGEL se portent candidats. MM. AMOURIQ Jérôme et GREGOIRE Thierry sont nommés assesseurs.

Mme Michelle BOLGER a donné pouvoir à Mme Monique PARA-AUBERT. Il y a donc 12 présents et 13 votants. La majorité absolue est au nombre de 7.

Les bulletins sont déposés dans l'urne et les résultats sont proclamés de la façon suivante :

- M. DUGELAY Denis : 12 bulletins
- M. SIEGEL Bernard : 1 bulletin

M. DUGELAY Denis a été élu 1^{ER} adjoint avec la majorité absolue et prendra ses fonctions le 26.10.2017.

- Création d'un poste de 4^{ème} adjoint

M. le Maire rappelle la procédure concernant la création d'un poste de 4^{ème} adjoint :

- Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que ce nombre dépasse 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

- L'effectif légal du conseil municipal est de 15 et il peut y avoir 4 adjoints
- A tout moment, le conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal

Concernant cette création de poste, le conseil municipal se prononce à 2 abstentions et 11 voix POUR.

Le Maire souhaite procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint. MM. Matthieu ALLAIN-LAUNAY et Bernard SIEGEL se portent candidats. MM. AMOURIQ Jérôme et GREGOIRE Thierry sont nommés assesseurs.

Mme Michelle BOLGER a donné pouvoir à Mme Monique PARA-AUBERT. Il y a donc 12 présents et 13 votants. La majorité absolue est au nombre de 7.

Les bulletins sont déposés dans l'urne et les résultats sont proclamés de la façon suivante :

- M. ALLAIN-LAUNAY Matthieu : 8 bulletins
- M. SIEGEL Bernard : 3 bulletins
- Blancs : 2

M. ALLAIN-LAUNAY Matthieu a été élu 4^{ème} adjoint avec la majorité absolue et prendra ses fonctions le 26.10.2017.

- Indemnité des élus :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après l'élection du 1^{er} et du 4^{ème} adjoints, il convient de fixer leurs indemnités de fonction. Il précise que les adjoints ne peuvent être indemnisés qu'à la suite d'un arrêté de délégation. Il propose également que son indemnité

soit révisée afin de ne pas majorer le compte de dépenses 6531 "indemnités des élus". Quant à l'indemnité des adjoints, il propose qu'elle reste identique et ce, pour les 4 adjoints.

Il précise les taux et le montant des indemnités mensuelles :

- Indemnité de fonction du Maire : **22,75 % de l'indice brut mensuel 1022** (soit une indemnité brute mensuelle de 880,57 €)
- Indemnité de chacun des 4 adjoints : **8.25% de l'indice brut mensuel 1022** (soit une indemnité brute mensuelle : 319.33 €).

Délibération votée à l'unanimité.

- Délégations données aux adjoints :

M. le Maire rappelle les délégations qui ont été données aux 3 premiers adjoints et en donne lecture. Il précise également que le 1^{er} adjoint a toutes les délégations en cas d'absence du Maire.

Concernant M. ALLAIN-LAUNAY Matthieu, les délégations suivantes lui sont attribuées par arrêté municipal :

Construction de nouveaux bâtiments publics : M. l'Adjoint assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, l'élaboration des dossiers relatifs aux financements, aux appels d'offres et au suivi de la réalisation des ouvrages.

Réseaux d'eau potable : M. l'Adjoint assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, l'élaboration des dossiers relatifs aux financements, aux appels d'offres et au suivi de la réalisation des ouvrages.

Projet de méthanisation et d'énergie renouvelable : M. l'Adjoint assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, l'élaboration et le suivi des dossiers correspondants.

- Inspection trentenaire du téléski des Guérins, demande de subvention

M. le Maire rappelle que le bureau MTC a effectué une étude quant à l'inspection trentenaire du téléski des Guérins. Des subventions peuvent être demandées afin de pouvoir réaliser ces travaux :

- à la Région dans le cadre du FRAT (commune < 1250 habitants) : 12.000 €
- au Conseil Départemental : 10.000 €

M. GARCIN André précise que si toutes les subventions sont obtenues, les travaux seront effectués en totalité par l'entreprise qui sera choisie.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Assurances statutaires, adhésion au contrat groupe du Centre de gestion

M. le Maire rappelle qu'il y a quelques années un contrat avait été signé auprès de la SMACL. Cet organisme a dénoncé le contrat au 01.01.2017 sans en avertir la commune. Il rappelle que la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de négocier un contrat d'assurance statutaire (en contrat groupé) garantissant les

frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il donne lecture des propositions faites dans le contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Assurances multirisques, choix d'un prestataire

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de la part de la société AXA au sujet des assurances multirisques de la collectivité et des véhicules de la commune.

Il présente une comparaison des prestations et des cotisations proposées et sollicite l'accord du conseil municipal pour souscrire de nouveaux contrats avec la société AXA et pour résilier les contrats en cours avec la société GROUPAMA. Il donne lecture du comparatif :

ORGANISME	GROUPAMA	AXA
Ass. multirisques	7.683,02 €	3.499,05 €
Flotte automobile	2.750,08 €	1.771,00 €
TOTAL	10.433,10 €	5.270,05 €

La résiliation doit se faire fin octobre afin d'être dans les délais impartis par la législation.

M. GARCIN André souhaite que l'assurance de la moto neige soit intégrée dans le contrat d'AXA afin d'éviter tout problème, M. le Maire va en faire la demande.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- Question diverses

Boulangerie

L'instruction du permis de construire a été refusée par la DDT, celui-ci n'étant pas signé par un architecte DPLG. Le Maire précise qu'il émettra un avis favorable au permis de construire et a pris contact avec M. Serge DUC, architecte, qui accepte, contre rémunération, de prendre la suite du dossier. La rémunération s'élève à 960 € TTC. Au vu de l'urgence du dossier, le Maire souhaite donner son accord à M. Serge DUC.

Accepté à l'unanimité

M. le Maire rappelle également que des accords verbaux ont été donnés par les financeurs suite à la demande de subventions de : 100.000 € de l'Etat et 90.000 € de la Région, mais que ces subventions n'ont pas été notifiées.

Aménagement du Col des Guérins

M. le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire qui a été déposé à la DDT, n'a pas été instruit, celui-ci n'étant pas signé par un architecte DPLG. Il a pris contact

avec M. Serge DUC, architecte, qui accepte, contre rémunération, de prendre la suite du dossier. La rémunération s'élève à 1.020 € TTC. Au vu de l'urgence du dossier, le Maire souhaite donner son accord à M. Serge DUC.

Accepté à l'unanimité

M. le Maire informe le conseil municipal que 165.000 € de subvention ont été accordés par la Région pour le projet dans le cadre de l'Espace Valléen.

Il précise que M. Peter BRANDON et Sandrine MONGUILLON ont déposé, en urgence, un dossier de demande de subvention (POIA) auprès de l'Europe pour un montant de 220.000 €. L'accusé de réception du courrier a été envoyé en mairie. Concernant la recevabilité administrative du dossier il faut compter un délai d'un mois.

La demande de subvention déposée au Conseil Départemental devrait être étudiée au mois de décembre.

Maison LAGARDE

M. le Maire rappelle que Peter BRANDON et Matthieu ALLAIN-LAUNAY s'occupent du dossier. Ils ont tous deux procédé à la vérification des textes des cahiers des charges ainsi qu'à la relecture des pièces écrites par notre architecte (M. BAYARD). Ils souhaiteraient aller vers une simplification car c'est un dossier très lourd.

M. le Maire propose que la Maison Lagarde puisse servir de local transitoire pour le futur boulanger. Proposition rejetée : il faudrait revoir l'installation électrique étant donné que c'est un four qui fait 10 m² et qu'il faudrait une puissance de 36 kva. Le demandeur doit poursuivre ses recherches à titre personnel.

M. Guy TOURRES prendra les informations nécessaires auprès du Syme05 concernant la puissance électrique nécessaire à la future boulangerie. Il en fera de même concernant l'aménagement du haut du village, à savoir s'il y a lieu de prévoir le renforcement du réseau.

Aménagement du Haut Village

L'EPF PACA a transmis le dossier à un promoteur et propose d'adresser une « lettre circulaire » à tous les promoteurs du département pour obtenir une étude de faisabilité. M. le Maire a pris rendez-vous auprès des OPHLM de GAP pour le développement de la partie sociale du projet. Il précise également que la Communauté d'Agglomération de GAP a lancé une commission inter-communale du logement : une réunion de travail aura lieu le 15 novembre concernant le diagnostic sur le logement social.

La commune se rapprochera du Syme05 pour évaluer les raccordements électriques des futurs projets.

Eau et assainissement

MM. GARCIN et ALLAIN-LAUNAY participeront à la réunion de présentation du projet de traitement par Ultra Violet organisée par M. VIGREUX le 13 ou 14 novembre 2017. Cette réunion permettra de faire le point sur la fin du chantier du Villard et la réfection d'un captage « Au-delà le Pont ».

Une réunion est organisée par l'AMF à TALLARD concernant le transfert (ou non) de la compétence « eau » à la Communauté d'Agglomération. Cette réunion aura lieu en présence de Mme BOYER, Députée de la circonscription et est soutenue par Mme MORHET-

RICHAUD, Sénatrice. Le Maire précise qu'il souhaite que la commune puisse continuer de gérer l'eau en régie.

Forage de Foureyssasse : proposition faite par le Maire de Lardier concernant le captage situé à Lardier: savoir si la commune de SIGOYER souhaite utiliser le captage. Sachant que l'eau est trop soufrée et que l'ARS ne souhaite pas la dilution, les conseillers sont plutôt défavorables sur le principe. Le maire prendra néanmoins contact avec le Maire de Lardier.

Tallard : la reconduction de la délégation avec VEOLIA (concerne Les Parots seulement) doit prochainement être prononcée. Le maire n'y est pas favorable sachant qu'avec le délégataire actuel, la moitié de l'eau est perdue à cause de fuites dont le délégataire a, contractuellement, la responsabilité. Le délégataire affirme que ces fuites sont dues à la vétusté du réseau. La reprise en régie fait partie du débat.

Les compétences « stations d'épuration » et SPANC relèvent de la communauté d'agglomération mais c'est la commune qui « gère » les canalisations. Le maire souhaite que les canalisations soient également gérées par la communauté d'agglomération.

Une enquête est en cours dans toutes les communes de l'agglomération afin que le conseil communautaire puisse prendre une décision « éclairée ».

NATURA 2000

Le Maire souhaite poser un panneau « NATURA 2000 » à l'entrée du site aux Guérins II donne lecture des devis proposés au dernier COPIL :

Impression + matériel de pose :	1.000 € HT
Pose	810 € HT
Option toit cintré	311 € HT

Le coût HT de l'impression et de la pose sera pris en charge par NATURA 2000. Si nous réalisons la pose et ne prenons pas l'option, la commune aura uniquement à financer la TVA soit 200 €.

Au cours de ce même COPIL il a été fait mention d'une plante –la serratule- à protéger dans notre environnement. Un plan de zonage, sur lequel les collectivités seront consultées, est en cours de préparation.

Falaise de Ceüze : réunion de travail le 02.11.2017 à la communauté d'aggl concernant l'aménagement de la falaise (escalade, via ferrata, aménagement des sentiers ...).

Enfouissement des lignes aux Guérins : M. Guy TOURRES se renseigne sur l'avancement du projet.

Divers

- Le Maire fait part de la proposition de Madame K. IFOURAH pour une formation à la communication qui s'adresserait à l'ensemble de l'équipe municipale. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.
- Représentants de la SAFER : Isabelle TRAUTMANN, secrétaire de mairie (administratif) et M. André GARCIN, 2^{ème} adjoint (élus)
- Réunion de préparation cérémonie du 11 novembre : le 29.10.2017. M. Denis DUGELAY y participera et conduira la cérémonie en l'absence du Maire.
- Conseil d'école du 13.11.2017 : effectifs de la rentrée prochaine ; élargissement du passage entre l'école et la propriété Gillibert.

La séance est levée à 00 heure 30

Délibérations du conseil municipal

Election nouveau 1^{er} adjoint

Création du 4^{ème} poste d'adjoint

Election du 4^{ème} adjoint

Indemnités des élus

Adhésion risques statutaires

Assurances multirisques et véhicules

Inspection trentenaire du téléski des Guérins : demande de subvention

Lu et approuvé, les conseillers municipaux,



